

**Le mardi 1<sup>ER</sup> octobre 2019**  
**À 20 h 30 – Salle l'Amphi**  
**Pôle intercommunal du Pays de Meslay-Grez**

Étaient présents:

Commune	Nom	Prénom			
			MESLAY DU MAINE	BORDIER	Pierre
ARQUENAY	LANGLOIS	Gustave	MESLAY DU MAINE	TAUNAIS	Maryse
BAZOUGERS	RAPIN	Yveline	MESLAY DU MAINE	BOULAY	Christian
BAZOUGERS	FERRAN	David	MESLAY DU MAINE	BRAULT	Jacques
BEAUMONT PIED DE BOEUF	GANGNAT	Pascal	MESLAY DU MAINE	JARDIN	Elisabeth
BOUERE	CHAUVEAU	Jacky	RUILLE FROID FONDS	HELBERT	Marie-Claude
BOUERE	AVALLART	Pierre	SAINT BRICE	BOISSEAU	André
BOUERE	MAHIEU	Céline	SAINT DENIS DU MAINE	BOIZARD	Bernard
CHEMERE LE ROI	LANDELLE	Jean-Luc	SAINT LOUP DU DORAT	BREHIN	Jean-Claude
LE BIGNON DU MAINE	BELLAY	Jean-Louis	VAL DU MAINE	COTTEREAU	Michel
LE BURET	CATILLON	Didier	VAL DU MAINE	RICORDEAU-MAILLET	Martine
MAISONCELLES DU MAINE	GENDRON	Didier	VAL DU MAINE	LEFLOCH	Michel
MESLAY DU MAINE	POULAIN	Jean-Marc	VILLIERS CHARLEMAGNE	SABIN	Jacques
MESLAY DU MAINE	GAUTIER	Huguette	VILLIERS CHARLEMAGNE	BUCHOT	André

Étaient absents excusés :

Messieurs Lavoué Christian – Landelle Jérôme - Foucher Stéphane – Lassalle Jean-François – Guibard Raymond – Legeay Franck a donné pouvoir a David Ferran – Lambert Paul – Foucault Roland - Abafour Michel - Mesdames Robin Josiane - Sylvie Bruneau a donné pouvoir à Elisabeth Jardin - Frégné Cécile.

Assistait également à la séance: Sylvie Landelle – DGS

## Ordre du jour

1. Procès-verbal du conseil du 3 septembre 2019,
2. Présentation par Pole Emploi du « Parcours Emploi Compétence »
3. Programme Local de l'Habitat (PLH) : 2<sup>ème</sup> arrêt.
4. Rapport de la commission tourisme du 24 septembre 2019.
5. Affaires financières ; décisions modificatives budgétaires – dissolution SIVOS de Meslay du Maine en 1992, reprise des résultats.

### Dossier N°1 - Procès-verbal du conseil du 30 septembre 2019

Le Président ouvre la séance et présente aux membres du Conseil Communautaire le procès-verbal de la réunion du conseil du 30 septembre 2019.

#### AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Le Conseil Communautaire approuve le procès-verbal à l'unanimité.

### Dossier N°2 – Présentation par Pole Emploi du « Parcours Emploi Compétence »

Rapporteur : Annick Heulin, Directrice agence pole emploi de Château-Gontier/Mayenne





L'approche par compétences  
soutient le Conseil en évolution professionnelle.

### Dans un contexte de forte tensions sur les métiers ( 5,5% de chômage) sur le 53

Pour favoriser les transitions professionnelles des demandeurs d'emploi , faciliter et permettre la réussite des recrutements, mise en œuvre de l'approche par compétences (et non plus uniquement par métier et activités).

L'approche vise à réaliser un rapprochement plus souple et plus pertinent entre les compétences détenues ou à acquérir par les candidats et celles souhaitées par les entreprises.

2



### Les enjeux de l'approche par compétences

- Identifier des compétences et leur mise en perspective par rapport à des métiers possible
- Suggérer des formations
- Elargir les opportunités de mise en relation avec les entreprises

- Identifier les besoins en compétences
- Améliorer la pertinence des profils proposés
- Elargir le sourcing par des suggestions de candidatures

Fluidifier  
le marché  
du travail

3



Le Parcours Emploi Compétence (PEC) s'inscrit dans la démarche de développement des compétences

- Ciblage des publics les plus éloignés du marché du travail (on sort de l'approche par catégories administratives).
- Mobiliser sur le territoire la structure employeur de droit commun qui présente des caractéristiques qui répondent au mieux à chaque problématique d'insertion.

4





Le Parcours Emploi Compétence (PEC) s'inscrit dans la démarche de développement des compétences

Le Parcours emploi compétence (PEC) remplace les contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE) et se recentre sur le seul objectif d'insertion professionnelle des publics

Il repose sur le principe suivant :

« le bon parcours pour la bonne personne »

5



Le Parcours emploi compétence se repositionne autour d'un triptyque : Emploi - Formation - Accompagnement

Le Parcours Emploi Compétences associe mise en situation professionnelle et accès facilité à l'acquisition de compétences et à la formation.



□



6



Le renforcement de l'accompagnement et le suivi par le prescripteur (Pôle emploi, Missions locales, Cap emploi,)

- Des taux de prise en charge entre 40% et 60% en fonction des situations
- La durée hebdomadaire de prise en charge des PEC est fixée à 20 heures
- La durée de l'aide à l'insertion : 9 à 12 mois, maximum 24 mois, en fonction de la durée et des conditions proposées.

7





Le renforcement de l'accompagnement des salariés en parcours emploi compétence

- le poste proposé doit viser à permettre l'acquisition de comportements professionnels ou des compétences qui répondent à des besoins du bassin d'emploi ou transférables à d'autres métiers porteurs,
- l'employeur doit démontrer sa capacité à réaliser un accompagnement quotidien de la personne (Tutorat, formation au poste de travail...),
- l'employeur doit faciliter l'accès la formation, employeurs proposant des et l'accès à des PMSMP (période d'immersion dans des entreprises )
- Le cas échéant, la capacité de l'employeur à pérenniser l'emploi.

8



Le renforcement de l'accompagnement et le suivi par le prescripteur (Pôle emploi, Missions locales, Cap emploi,)

- En amont du Parcours :
  - Un diagnostic global de la situation du bénéficiaire
  - Un entretien tripartite préalable au moment de la signature de la demande d'aide pour définir :
    - les compétences devant être développées pendant le parcours,
    - les actions de formation et d'accompagnement mises en œuvre,
    - la formalisation des engagements par la signature d'une annexe au Cerfa (employeur, prescripteur, salarié)
    - les modalités de suivi des engagements.
- Après la signature du contrat :
  - un suivi pendant la durée du contrat,
  - un entretien de préparation à la sortie entre le prescripteur et le salarié, 1 à 3 mois avant l'échéance du contrat.

9



Le Parcours Emploi Compétence (PEC) s'inscrit dans la démarche de développement des compétences

MERCI DE VOTRE ATTENTION

Service Employeur Pôle Emploi Château Gontier 02 43 70 45 49

[entreprise.pdl0053@pole-emploi.net](mailto:entreprise.pdl0053@pole-emploi.net)

Anne Sophie CORVE

Patricia ROCHARD

Nicole RENARD

Responsable d'équipe Marie-Laure TEMPLE

10



**AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :**

- Les membres du Conseil Communautaire prennent acte de la présentation faite.

## Dossier N°3 – Programme Local de l’Habitat (PLH) ; 2<sup>ème</sup> arrêt

Rapporteur : Bernard Boizard, Président.

### RAPPEL

- le PLH est le document cadre de la politique locale de l’habitat. Il définit les objectifs et les principes d’une politique visant à répondre aux besoins en logement et à assurer entre les communes une répartition équilibrée et diversifiée de l’offre de logement.
- Le PLH exprime la **stratégie politique de le Communauté de communes** en matière d’habitat **pour les 6 années à venir (2020-2025)**
- Il doit notamment permettre de structurer des rapports entre la CC et les communes en matière de politique de l’habitat afin de mettre en cohérence des actions dans le but de répondre aux besoins de la population en termes de parcours résidentiel et de logements
- Les orientations et fiches actions s’appuient sur un scénario de développement en termes démographiques et d’offre de résidences principales, aligné avec le rythme de croissance validé dans le cadre du SCoT.

### RAPPEL

#### Scénario SCOT

Le SCOT prévoit la construction de 2 200 logements sur 20 ans, soit 110 logements par an.  
L’objectif démographique est d’atteindre 17 200 habitants en 2033.

#### Scénario retenu pour la période 2018-2024

Dans le cadre du 1er PLH, et au regard de la construction passée, la CCPMG vise une montée en puissance progressive de la construction qui permettrait d’atteindre, à horizon 2031 une moyenne annuelle de 110 logements par an.

La construction de logements se déclinera selon la temporalité suivante :

- 100 logements /an sur la période 2020-2025 pour le 1<sup>er</sup> PLH
- 120 logements/an sur la période 2026-2031 pour le 2<sup>ème</sup> PLH

La répartition par type de commune respecte les orientations du SCOT

	Production annuelle PLH 2020-2025	Production annuelle 2026-2031	Production annuelle moyenne sur les 2 PLH	Répartition de la production neuve
CCPMG	100	120	110	100%
Meslay-du-Maine	30	36	33	30%
Pôles de proximité	35	41	38	35%
Autres communes	35	43	39	35%

Conseil communautaire du 25 juin 2019 : 1<sup>er</sup> Arrêt

## Architecture du Document d'orientations

**Orientation 1. Programmer un nombre de logements suffisant pour répondre aux objectifs de développement du territoire**

- **Fiche-Action 1.** Maintenir l'attractivité territoriale par la production de 100 logements par an.
- **Fiche-Action 2.** Développer des outils de maîtrise foncière

**Orientation 2. Diversifier le parc de logements**

- **Fiche-Action 3.** Poursuivre le rééquilibrage de l'offre sociale entre les polarités du territoire.
- **Fiche-Action 4.** Veiller à l'adéquation entre les besoins des ménages et les types de logements proposés.
- **Fiche-Action 5.** Adapter le parc de logements pour permettre le maintien à domicile des personnes vieillissantes ou en situation de handicap

**Orientations 3. Permettre l'évolution de l'existant et anticiper les mutations du territoire**

- **Fiche-Action 6.** Poursuivre les actions d'amélioration de l'habitat engagées par le territoire.
- **Fiche-Action 7.** Renforcer l'attrait du bâti ancien et lutter contre la vacance structurelle, notamment dans les centre-bourgs.

**Orientation 4. Orientation transversale**

- **Fiche-Action 8.** Renforcer le rôle de la CC du Pays de Meslay-Grez dans les politiques de l'habitat

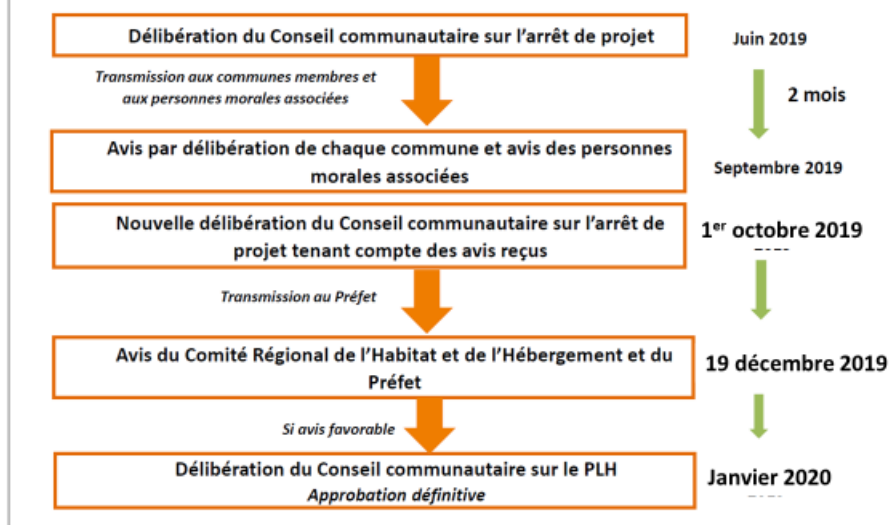
Communes	Date délibération	Avis	OBSERVATIONS
ARQUENAY			
BANNES			
BAZOUGERS	03/09/2019	FAVORABLE	
BEAUMONT PIED DE BŒUF			
BOUIERE	10/09/2019	DEFAVORABLE	*Souhait de conserver la maîtrise de la programmation des logements sociaux *Souhait de conserver la maîtrise de l'inventaire des dents creuses, des logements vides etc...
CHEMERE LE ROI	17/09/2019	FAVORABLE	
COSSE EN CHAMPAGNE			
GREZ EN BOUIERE	15/07/2019	FAVORABLE	Emet la réserve suivante : *Déséquilibre énorme dans les ambitions : 110 logements neufs par an contre 5 logements anciens réhabilités par an avec les conséquences d'un point de vue urbanistique, environnemental et consommation des terres agricoles. 5 logements par an à l'échelle des 22 communes de la CCPMG paraît bien faible.
LA BAZOUGE DE CHEMERE	26/08/2019	FAVORABLE	
LA CROPTÉ	19/09/2019	FAVORABLE	
LE BIGNON DU MAINE			
LE BURET	11/09/2019	FAVORABLE	
MAISONCELLES DU MAINE			
MESLAY DU MAINE	19/09/2019	FAVORABLE	Emet les réserves suivantes : *Présence de la commune de Meslay-du-Maine au comité du PLH *Présence de la commune de Meslay-du-Maine au comité de programmation annuelle de la programmation sociale *Maintien de la gestion des DIA et des permis de construire par la commune. *La commune continue de déterminer les GAF.
PREAUX	17/07/2019	FAVORABLE	
RUILLE FROID FONDS	25/07/2019	FAVORABLE	
SAINT BRICE	17/09/2019	FAVORABLE	
SAINT CHARLES LA FORET	12/09/2019	FAVORABLE	
SAINT DENIS DU MAINE	09/09/2019	FAVORABLE	
SAINT LOUP DU DORAT			
VAL DU MAINE			
VILLIERS CHARLEMAGNE			

### Précisions complémentaires

- Les communes gardent leur compétence. Il ne s'agit pas pour l'intercommunalité de prendre la main sur l'ensemble des projets, mais d'avoir une réelle vision d'ensemble, que les communes puissent se coordonner entre elles.
- La CC pourra accompagner les projets communaux ou mener des actions transversales de type étude, aides financières...
- Au sein du comité de pilotage du PLH, chaque commune à vocation à être représentée
- Rappel : le Conseil Départemental a aujourd'hui la compétence en matière de programmation de logements sociaux. Chaque commune conservera sa capacité à solliciter Mayenne Habitat pour l'attribution de logement. Le comité de pilotage du PLH permettra de partager avec les opérateurs les différentes demandes du territoire

## Calendrier

### Validation du PLH



## AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

- Le Président précise que, sur les remarques faites par les communes, soit elles ont été prises en compte par les précisions apportées soit elles ne concernaient pas le PLH mais plutôt le PLUi.
- Considérant que les communes garderont leur compétence en matière de délivrance de permis de construire (demain pour les 22 communes avec le PLUi)
- Considérant que la Communauté de communes a délégué son droit de préemption pour les zones d'habitat.
- Considérant que pour la Communauté de communes, le PLH lui permettra d'avoir une réelle vision d'ensemble sur la politique Habitat du territoire et favorisera par ailleurs une meilleure coordination des communes entre elles.
- Considérant dans la composition du comité de pilotage du PLH, que chaque commune aura vocation à être représentée.

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et après avoir voté PAR :**

**3 ABSTENTIONS**

**26 POUR**

- **Arrête le Programme Local de l'Habitat (PLH) tel que présenté.**
- **Autorise le Président à signer tous documents inhérents aux présents dossiers.**

## Dossier N°4 – Rapport de la commission tourisme du 24 septembre 2019

Rapporteur : Didier Gendron, Vice-président en charge de la commission tourisme du Pays de Meslay-Grez.

Ordre du jour :

- Point 1 – Esquisse du bilan de fin de saison
- Point 2 – Tarifs 2020 des hébergements et campings
- Point 3 – Divers



## Point 1 : « Esquisse du bilan de fin de saison 2019 »

### Rappel : Adhésion au label Gîtes de France

La communauté de communes adhère à Gîtes de France depuis 2014 pour les hébergements de Bouère et Saint Denis du Maine.

La convention avec Gite de France a été renouvelée en 2018 pour 5 ans soit jusqu'au 6-01-2024

L'adhésion au label permet de bénéficier de la notoriété de Gîtes de France pour promouvoir les hébergements.

C'est aussi la possibilité de bénéficier de la centrale de réservation en ligne pour la commercialisation des hébergements.

Le coût annuel de l'adhésion est de 70 € par hébergement, soit 770 € pour Bouère et 1 120 € pour Saint-Denis-du-Maine.

### TAUX DE COMMISSION

Une commission est prélevée par le Service Réservation sur chaque acte de location

- 14 % TTC sur toute l'année

- 10 % TTC sur toute l'année lorsque le propriétaire est apporteur d'affaire. Les coordonnées du client devront être communiquées par écrit par le propriétaire de façon à identifier l'origine du contrat.

- 7 % TTC toute l'année via le module propriétaire / 6 % TTC en longue durée avec un tarif (12 semaines maximum)

Gîtes de France a conclu un partenariat avec Expédia au cours de l'été.

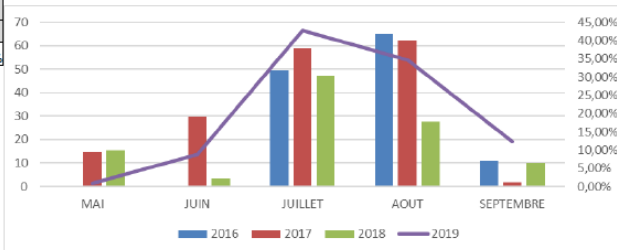
Gîtes de France a également changé de logiciel et de matrice tarifaire au cours de l'été ce qui a entraîné quelques difficultés et peut avoir eu une incidence sur les réservations.

## Site de La Chesnaie

### TAUX OCCUPATION CAMPING 2019

Occupation			
MOIS	Capacité d'accueil	Emplacements occupés	%
Mai	341	3	0,88%
Juin	339	30	8,80%
Juillet	341	146	42,82%
août	341	118	34,60%
septembre	339	42	12,32%
TOTAL	1701	339	19,93%

	2016	2017	2018	2019
MAI		14,66	15,25	0,88%
JUIN		29,91	3,23	8,80%
JUILLET	49,56	58,94	47,21	42,82%
AOÛT	65,1	62,17	27,57	34,60%
SEPTEMBRE	10,91	1,76	10,26	12,32%

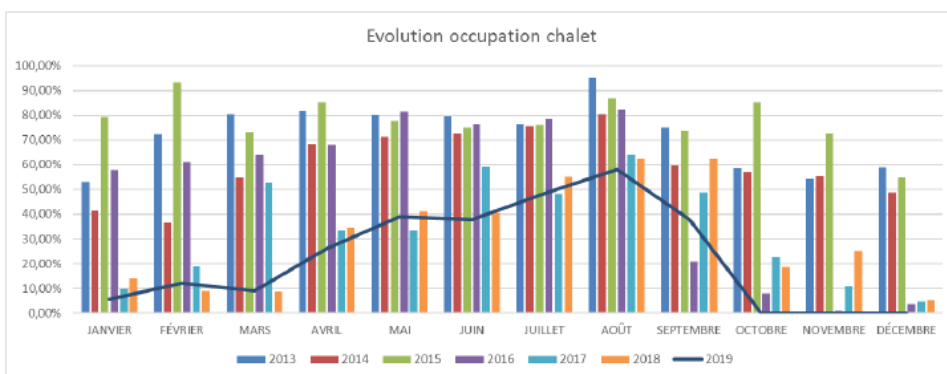


Une fréquentation plutôt faible sur le camping et relativement stable par rapport à 2018 qui était à 20,75 %.

Il est fait le constat du manque de signalisation du camping de la Chesnaie et plus globalement d'un besoin de signalisation sur la base de la Chesnaie.

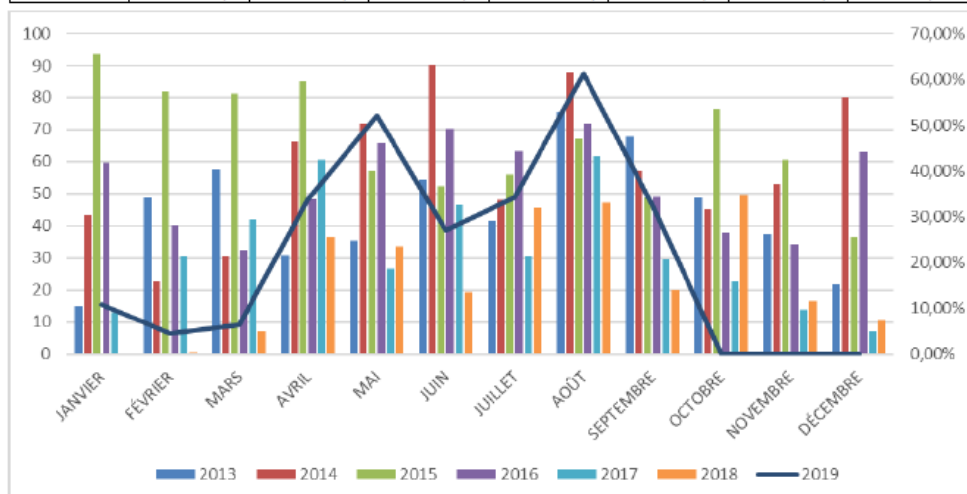
## Site de La Chesnaie

EVOLUTION OCCUPATION Chalet							
MOIS	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
JANVIER	53,23%	41,53%	79,44%	58,06%	9,68%	14,11%	5,65%
FÉVRIER	72,32%	36,61%	93,30%	61,16%	18,75%	8,93%	12,05%
MARS	80,65%	54,84%	72,98%	64,11%	52,82%	8,47%	8,87%
AVRIL	81,67%	68,33%	85,42%	67,92%	33,33%	34,58%	26,25%
MAI	80,24%	71,37%	77,82%	81,45%	33,47%	41,13%	39,11%
JUIN	79,58%	72,50%	75,00%	76,67%	59,17%	40,42%	37,92%
JUILLET	76,61%	75,61%	76,21%	78,63%	48,39%	55,24%	48,39%
AOÛT	95,16%	80,65%	86,69%	82,26%	64,11%	62,50%	58,06%
SEPTEMBRE	75,00%	59,58%	73,75%	20,83%	48,75%	62,50%	37,92%
OCTOBRE	58,47%	57,26%	85,48%	8,06%	22,58%	18,55%	0,00%
NOVEMBRE	54,17%	55,42%	72,50%	0,83%	10,83%	25,00%	0,00%
DÉCEMBRE	58,87%	48,79%	54,84%	3,63%	4,44%	5,24%	0,00%



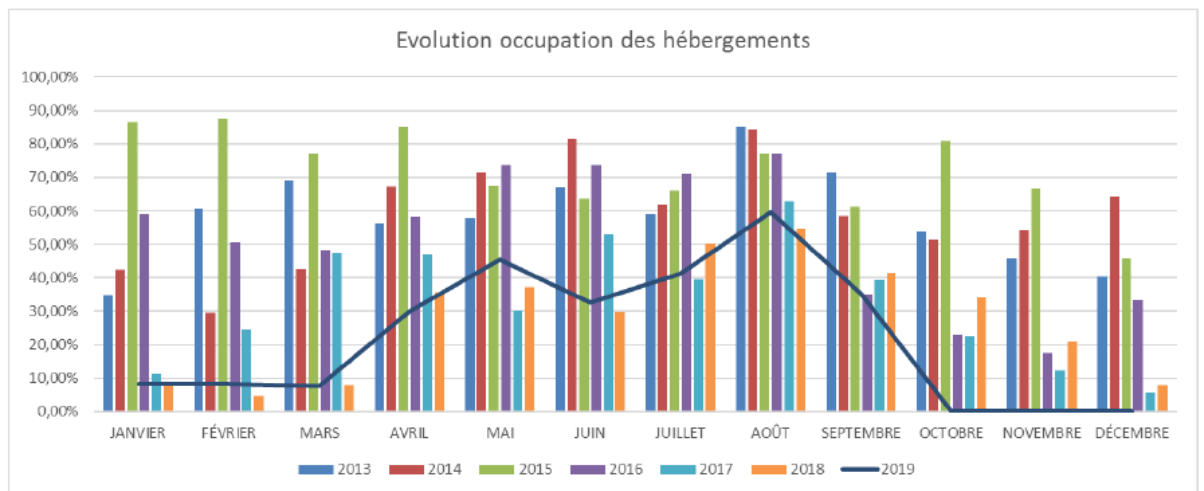
## Site de La Chesnaie

EVOLUTION Mobil-home							
MOIS	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
JANVIER	14,92	43,15	93,55	59,68	12,9	0	10,89%
FÉVRIER	48,66	22,77	81,7	40,16	30,36	0,45	4,46%
MARS	57,66	30,65	81,05	32,26	41,94	7,26	6,45%
AVRIL	30,83	66,25	85	48,33	60,42	36,67	33,75%
MAI	35,48	71,77	57,26	65,73	26,61	33,47	52,02%
JUIN	54,58	90,42	52,5	70,42	46,67	19,17	27,08%
JUILLET	41,53	47,98	56,05	63,31	30,65	45,56	34,27%
AOÛT	75,4	87,9	67,34	71,77	61,69	47,18	61,29%
SEPTEMBRE	67,92	57,08	48,75	49,17	29,58	20	32,50%
OCTOBRE	48,79	45,16	76,21	37,9	22,58	49,6	0,00%
NOVEMBRE	37,5	52,92	60,42	34,17	13,75	16,67	0,00%
DÉCEMBRE	21,77	79,84	36,69	62,9	7,26	10,48	0,00%



## Site de La Chesnaie (Hébergements ensemble)

MOIS	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
JANVIER	34,70%	42,34%	86,49%	58,87%	11,29%	7,60%	8,27%
FÉVRIER	60,49%	29,69%	87,50%	50,67%	24,55%	4,69%	8,26%
MARS	69,15%	42,74%	77,02%	48,19%	47,38%	7,86%	7,66%
AVRIL	56,25%	67,29%	85,21%	58,13%	46,88%	35,63%	30,00%
MAI	57,86%	71,57%	67,54%	73,59%	30,04%	37,30%	45,56%
JUIN	67,08%	81,46%	63,75%	73,54%	52,92%	29,79%	32,50%
JUILLET	59,07%	61,90%	66,13%	70,97%	39,52%	50,40%	41,33%
AOÛT	85,28%	84,27%	77,02%	77,02%	62,90%	54,84%	59,68%
SEPTEMBRE	71,46%	58,33%	61,25%	35,00%	39,17%	41,25%	35,21%
OCTOBRE	53,63%	51,21%	80,85%	22,98%	22,58%	34,07%	0,00%
NOVEMBRE	45,83%	54,17%	66,46%	17,50%	12,29%	20,83%	0,00%
DÉCEMBRE	40,32%	64,31%	45,77%	33,27%	5,85%	7,86%	0,00%



## Site de La Chesnaie (Hébergements ensemble)

Taux occup hébergement Chesnaie <i>tourisme 87%</i>				Taux occup hébergement Chesnaie <i>PRO 13%</i>			
MOIS	Cap	heb occ	%	MOIS	Cap	heb occ	%
JANVIER	496	10	2,02%	JANVIER	496	31	6,25%
FÉVRIER	448	14	3,13%	FÉVRIER	448	23	5,13%
MARS	496	28	5,65%	MARS	496	10	2,02%
AVRIL	480	140	29,17%	AVRIL	480	4	0,83%
MAI	496	195	39,31%	MAI	496	31	6,25%
JUIN	480	151	31,46%	JUIN	480	5	1,04%
JUILLET	496	200	40,32%	JUILLET	496	5	1,01%
AOÛT	496	269	54,23%	AOÛT	496	27	5,44%
SEPTEMBRE	480	138	28,75%	SEPTEMBRE	480	31	6,46%
OCTOBRE		0					
NOVEMBRE		0				0	
DÉCEMBRE		0				0	
<b>TOTAL</b>	<b>4368</b>	<b>1145</b>	<b>26,21%</b>	<b>TOTAL</b>	<b>4368</b>	<b>167</b>	<b>3,82%</b>

A noter que les ouvriers ont représenté cette année 13 % de la clientèle, contre 11 % en 2018 et 40 % les années précédentes,

<i>Evolution des nuitées camping et hébergement la Chesnaie</i>			
Année	camping	chalets	mobil-home
<b>2019</b>	<b>752</b>	<b>2069</b>	<b>2469</b>
<b>2018</b>	<b>992</b>	<b>2044</b>	<b>2633</b>
<b>2017</b>	<b>854</b>	<b>1353</b>	<b>1909</b>
<b>2016</b>	<b>1156</b>	<b>3698</b>	<b>3838</b>
2015	1195	4077	5218
2014	3255	3826	4880
2013	6816	5501	4608

## Site de La Chesnaie: Estimatifs CA 2019

CA des locations Bungalows					2019							
Village Vacances La Chesnaie	Total mois Année 2012	Total mois / année 2016	Total 2017	Total 2018	Total 2019	Mobil homes		CHALETs				
						Chesnaie Gîte de France	Chesnaie (Contrat CCPMG)	Chesnaie (Gîtes de France)	Chesnaie (Contrat CCPMG)	Arquenay CCPMG	Le Bignon CCPMG	
Janvier	1 689,90	6 808,30	2 478,00	1 480,00	1 306,75	387,14		802,61	0,00	117,00	0,00	
février	1 780,20	8 331,00	5 042,00	776,00	791,73	719,19		72,54	0,00	0,00	0,00	
Mars	3 206,26	6 174,00	6 755,00	529,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	
Avril	5 568,41	10 164,00	10 018,00	6 758,00	77,00	0,00		0,00	0,00	0,00	77,00	
Mai	5 622,27	7 520,00	5 410,00	5 708,00	11 610,60	6 419,13		5 191,47	0,00	0,00	0,00	
Juin	6 687,94	17 635,51	18 466,00	9 333,00	10 582,63	5 731,54		4 003,21	770,88	77,00	0,00	
Juillet	14 317,37	20 187,00	13 319,00	13 666,00	14 024,71	8 067,70		5 957,01	0,00	0,00	0,00	
Août	9 653,37	18 881,00	16 358,00	20 870,00	11 482,62	6 347,17		5 135,45	0,00	0,00	0,00	
Septembre	3 656,73	13 263,00	6 393,00	10 256,00	11 630,64	6 797,12		4 833,52	0,00	0,00	0,00	
Octobre	3 238,57	4 870,40	4 285,00	3 765,00	4 607,51	2 418,63		2 188,88				
Novembre	3 360,74	6 987,00	3 516,00	3 814,00	1 370,52	660,00		710,52				
Décembre	1 847,83	6 458,00	2 577,00	2 479,00	527,00	332,00		195,00				
<b>Total année</b>	<b>60 629,99</b>	<b>127 279,21</b>	<b>94 617,00</b>	<b>79 434,00</b>	<b>68 011,71</b>	<b>37 879,62</b>	<b>0,00</b>	<b>29 090,21</b>	<b>770,88</b>	<b>194,00</b>	<b>77,00</b>	
<b>Estimations fin 2019</b>					<b>Total Mobil homes</b>		<b>37 880 €</b>	<b>Total Chalets</b>		<b>30 132 €</b>		
<b>Budget</b>	57 500 €	110 000 €	110 000 €	110 000 €	95 000 €	<b>Budget</b>		50 000 €	<b>Budget</b>		60 000 €	
Comparatif au 23/09	52 182,45 €	108 963,81 €	84 239,00 €	69 378,00 €	61 506,68 €							
<b>Estimations fin 2019</b>												

Les 6 premiers mois de l'année ont été stables par rapport à 2018. Une baisse importante du CA du mois d'août explique le retard actuel de CA par rapport à 2018.

## Site de La Chesnaie

### Base de Loisirs

PRESTATIONS DE SERVICES	REEL 2018	BP 2019	REALISE 2019	DIFFERENCE
PEDALO	6 535 €	6 500 €	4 476 €	-2 024 €
MINI GOLF	2 672 €	3 500 €	2 143 €	-1 357 €
	<b>9 207 €</b>	<b>10 000 €</b>	<b>6 619 €</b>	<b>-3 381 €</b>
<b>VENTES AUTRES MARCHANDISES</b>				
CONFISERIES	392 €	400 €	269 €	-131 €
GLACES	8 390 €	7 500 €	5 897 €	-1 603 €
BOISSONS	7 378 €	7 000 €	4 671 €	-2 329 €
SNACKING	66 €	100 €	0 €	-100 €
PECHE	1 243 €	1 500 €	1 012 €	-488 €
	<b>17 469 €</b>	<b>16 500 €</b>	<b>11 850 €</b>	<b>-4 650 €</b>

La baisse de fréquentation sur la base de loisirs cette année a impacté directement sur nos ventes.

Les familles ont déserté notre espace au profit d'autres bases de loisirs, plus attractives, notamment sur les structures de jeux, l'aménagement d'espace de pique-nique....

Nous avons eu plusieurs années de suite, des périodes de cyanobactéries, cela a conduit à créer une mauvaise réputation de notre site. Peut-être aurions-nous dû communiquer davantage par voie de presse sur la bonne qualité du plan d'eau, cette année.

Les membres de la commission ont acté le besoin de renouveau de la base. Ils proposent qu'il soit consacré une enveloppe budgétaire sur l'exercice 2020 pour investir dans des structures comme une structure de jeux pour enfant et/ou une structure gonflable sur l'eau, des tables de pique-nique, une pergola pour ombrager la terrasse de l'accueil ou d'autres activités comme le paddle ....

## Site du Village Vacances de Bouère

BILAN FREQUENTATION VVNU												
MOIS	cap d'acc	Année 2018					Année 2019 du 1er janv au 31 aout					
		occupation	taux occup	nuitées	PRO	VAC	occupation	taux occup	nuitées	PRO	VAC	résidents
JANVIER	341	90	26,39%	340	71	19	111	32,55%	389	77	3	31
FÉVRIER	308	66	21,43%	210	54	12	128	41,56%	350	79	49	
MARS	341	106	31,09%	276	104	2	18	5,28%	60	7	11	
AVRIL	330	177	53,64%	446		177	65	19,70%	251	3	61	1
MAI	341	102	29,91%	339		102	31	9,09%	148	12	19	
JUIN	330	90	27,27%	269		90	63	19,09%	187	4	59	
JUILLET	341	81	23,75%	269		81	166	48,68%	560	11	155	
AOÛT	341	212	62,17%	705		212	214	62,76%	720	28	179	7
SEPTEMBRE	330	137	41,52%	422		137		0,00%			0	
OCTOBRE	341	143	41,94%	397		143		0,00%			0	
NOVEMBRE	330	163	49,39%	163		163		0,00%			0	
DÉCEMBRE	341	123	36,07%	160		123		0,00%			0	
<b>TOTAL</b>	<b>4015</b>	<b>1490</b>	<b>37,11%</b>	<b>3996</b>	<b>229</b>	<b>1261</b>	<b>796</b>	<b>19,83%</b>	<b>2665</b>	<b>221</b>	<b>536</b>	

Taux Occupation								Nuitées							
Nb nuits occupées / Nb nuits stock								Nb nuits occupants							
2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019*	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019*
49%	63%	61%	78%	51%	39%	37%	20%	5975	4956	5311	6175	5457	4761	3996	2665

\*jusqu'au 31 aout

## Site du Village Vacances de Bouère

### Estimatif CA

CA des locations Bungalows								2019		
Village Vacances Bouere	Total mois Année 2012	Total mois Année 2013	Total mois Année 2014	Total mois Année 2015	Total mois Année 2016	Total 2017	Total 2018	Total 2019	Gîtes de France	Contrats CCPMG
Janvier	409,08	4 430,69	1 960,00	6 357,00	6 724,00	5 230,00	1 737,00	3 618,00	990,00	2 628,00
Février	1 003,18	3 177,79	4 603,00	5 109,00	5 790,00	2 540,00	1 839,00	747,00	90,00	657,00
Mars	2 607,06	4 057,67	2 210,00	5 953,00	4 293,00	1 760,00	1 872,00	657,00		657,00
Avril	4 749,70	5 318,96	3 434,00	6 911,00	3 631,14	6 033,00	8 441,00	2 628,00		2 628,00
Mai	4 709,50	5 672,82	6 714,00	3 968,00	3 295,00	4 750,00	3 811,00	9 906,56	9 797,06	109,50
Juin	4 590,43	6 411,31	7 511,00	8 021,00	10 307,00	9 073,00	10 418,00	6 088,55	6 088,55	
Juillet	9 775,59	9 522,63	10 096,00	10 669,00	12 565,00	11 361,00		4 494,69	4 494,69	
Août	10 338,46	11 085,38	15 903,68	10 352,00	13 804,85	14 004,00	11 632,00	12 490,34	12 490,34	
Septembre	5 817,01	5 983,16	13 614,00	7 379,00	7 063,00	2 237,00	4 707,00	6 234,71	5 577,71	657,00
Octobre	4 445,73	5 231,89	3 834,00	5 069,00	3 130,00	2 791,75	2 857,00	1 332,32	1 332,32	
Novembre	2 853,93	3 361,91	7 380,00	6 677,00	4 088,00	5 111,10	4 760,00	12 968,64	2 968,64	10 000,00
Décembre	4 178,81	3 532,14	4 374,00	3 575,00	4 373,00	2 151,00	3 191,00	399,90	399,90	
<b>Total année</b>	<b>55 478,48</b>	<b>67 786,35</b>	<b>72 712,64</b>	<b>80 040,00</b>	<b>79 063,99</b>	<b>67 041,85</b>	<b>66 281,00</b>	<b>61 565,71</b>	<b>44 229,21</b>	<b>17 336,50</b>
Budget	47 500,00	75 000,00	75 000,00	65 000,00	65 000,00	65 000,00	70 000,00	80 000,00		
Estimations fin 2019										
Comparatif au 23/09	44 000,01 €	38 591,87 €	36 528,00 €	46 988,00 €	67 472,99 €	56 988,00 €	55 473,00 €	46 864,85 €		

Une baisse de 10 000€ de CA sur les seuls mois de juin/juillet non compensée par les mois d'août et septembre meilleurs que 2018.

Nous avons perdu cette année la réservation de vacances et familles qui louait 3 chalets 3 semaines en été, faute de bénévoles sur la commune.

Les membres de la commission ont décidé de se retrouver sur le site du VVNU, mardi 1<sup>er</sup> octobre à 18h pour faire un point sur les besoins de rénovation des hébergements afin d'engager leur restructuration (cuisines, salles d'eau, cheminées ...), Cette réhabilitation devra tenir compte des réservations.

Un besoin de renouveau de la signalétique du site a également été pointé et sera mis en œuvre.

Il a également été soulevé la nécessité d'axer la communication touristique de l'ensemble du territoire sur notre patrimoine de chemins de randonnées mis en valeur pour la signalétique installée depuis quelques mois.

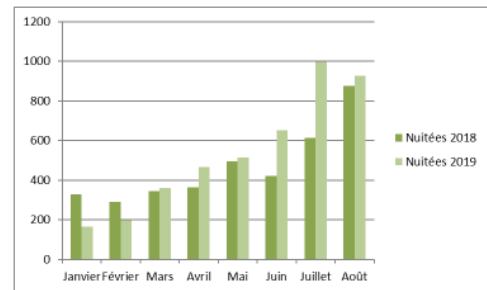
## Camping VVP

### COMPARAISON DU BILAN DE SAISON CAMPING SUR 5 ANS

	2015		2016		2017		2018		2019	
	Nuitées	Taux d'occupation	Nuitées	Taux d'occupation	Nuitées	Taux d'occupation	Nuitées	Taux d'occupation	Nuitées	Taux d'occupation
Janvier	363	49,03%	336	48,71%	119	16,94%	329	38,23%	164	21,13%
Février	381	56,43%	274	41,55%	115	17,32%	289	36,96%	198	28,21%
Mars	436	55,48%	366	45,65%	301	32,26%	344	39,52%	359	39,68%
Avril	361	44,83%	369	44,00%	668	47,67%	365	38,50%	466	50,67%
Mai	411	39,68%	382	33,23%	431	38,87%	496	43,23%	515	50,16%
Juin	343	31,83%	369	37,00%	514	43,17%	421	44,00%	652	61,17%
Juillet	601	43,71%	671	56,61%	808	49,68%	615	57,35%	999	72,10%
Août	572	37,58%	588	45,16%	846	61,77%	875	63,39%	926	68,39%
Septembre	255	29,17%	324	31,83%	444	44,17%	401	40,67%	0	0,00%
Octobre	506	70,48%	234	24,52%	433	44,68%	175	25,32%	0	0,00%
Novembre	404	57,76%	62	10,17%	351	42,00%	184	23,33%	0	0,00%
Décembre	426	58,87%	108	13,39%	415	45,48%	195	22,42%	0	0,00%
<b>TOTAL</b>	<b>5059</b>	<b>47,90%</b>	<b>4083</b>	<b>36,01%</b>	<b>5445</b>	<b>40,48%</b>	<b>4689</b>	<b>39,31%</b>	<b>4279</b>	<b>0,00%</b>

Evénement Camping-car ADRIA

	2018			2019			
	Nuitées 2018	Occupation	Taux d'occupation	Nuitées 2019	Occupation	Taux d'occupation	
Janvier	329	620	237	164	620	131	21,13%
Février	289	580	207	198	580	158	28,21%
Mars	344	620	245	359	620	246	39,68%
Avril	365	600	231	466	600	304	50,67%
Mai	496	620	268	515	620	311	50,16%
Juin	421	600	264	652	600	367	61,17%
Juillet	615	558	320	999	620	447	72,10%
Août	875	620	393	926	620	424	68,39%
<b>TOTAL</b>	<b>3734</b>	<b>4818</b>	<b>2165</b>	<b>4279</b>	<b>4880</b>	<b>2388</b>	<b>48,93%</b>



## Camping VVP

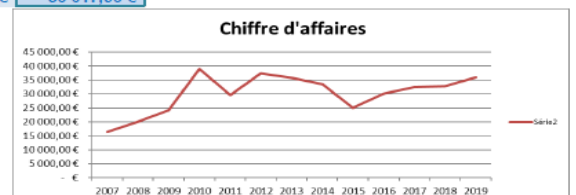
	Hors Saison	Saison	Autres recettes	Boutique	Tentes	Chiffre d'affaire
2007						16 455,07 €
2008						20 165,53 €
2009						24 194,34 €
2010	20 299,55 €	11 055,70 €	6 388,60 €	1 149,55 €		38 893,40 €
2011	13 287,40 €	11 102,55 €	4 029,70 €	1 175,68 €		29 595,33 €
2012	19 435,05 €	11 308,50 €	4 479,09 €	2 065,38 €		37 288,02 €
2013	18 270,99 €	9 549,10 €	4 727,73 €	3 168,14 €		35 715,96 €
2014	18 198,10 €	8 769,00 €	3 873,80 €	2 560,32 €		33 401,22 €
2015	13 442,20 €	8 147,70 €	1 678,90 €	1 828,99 €		25 097,79 €
2016	16 550,00 €	10 604,20 €	1 442,40 €	1 477,40 €		30 074,00 €
2017	14 094,60 €	13 453,90 €	4 066,20 €	829,18 €		32 443,88 €
2018	14 780,60 €	11 316,70 €	4 129,50 €	1 021,41 €	1 454,00 €	32 702,21 €
2019	14 984,90 €	13 161,60 €	2 408,40 €	837,06 €	4 626,00 €	36 017,96 €

2019: CA arrêté à septembre 2019  
- Budget 2019 = 30 900€

Ce fut globalement une très bonne saison, avec un camping complet en juillet et août. Un très bon mois de juin aussi. L'arrière saison s'annonce bien aussi avec un retour de la clientèle camping car + anglaise. 6 emplacements nus vont être occupés tout l'hiver par des habitués.

La fréquentation des vélos (vélofrancette) est en légère augmentation. Les mariages (salle corail) ont en bonne partie permis une occupation des nouvelles tentes amazone. Cette prestation plait énormément et il est facile de la vendre quand nous n'avons plus de chalets de disponible...

Les tentes bivouac connaissent aussi une augmentation de leur fréquentation. Ouvriers, mariage, fêtes de famille ou touristes de passage...



Comme sur les autres sites, les membres de la commission ont également pointé le besoin de renouveler pour la signalétique pour améliorer la visibilité du camping (de la RN voir du chemin de halage).

Les membres proposent également d'étudier la possibilité de mettre en location dans les sites de vacances, des vélos à assistance électrique pour les vacanciers qui partent à la découverte de notre territoire.

### Point 2 : Tarifs 2020

#### Hébergements locatifs

## CAMPING CHESNAIE, proposition tarifs 2020

CAMPING La Chesnaie - Saint Denis du Maine				
	2017	2018	2019 +1%	2020
FORFAIT 1 PERS (emplacement tente ou caravane, voiture, une personne)	5,50 €	5,50 €	5,60 €	5,60 €
FORFAIT 2 PERS (emplacement tente ou caravane, voiture, deux personnes)	10,10 €	10,10 €	10,30 €	10,30 €
ADULTE SUPPLEMENTAIRE	3,60 €	3,60 €	3,70 €	3,70 €
ENFANT + de 7 ans	3,00 €	3,00 €	3,10 €	3,10 €
ENFANT SUPPLEMENTAIRE - de 7 ans	2,20 €	2,20 €	2,30 €	2,30 €
ELECTRICITE	2,80 €	2,80 €	2,90 €	2,90 €
GARAGE MORT	2,00 €	2,00 €	2,10 €	2,10 €
GARAGE MORT juillet/août	3,60 €	3,60 €	3,70 €	3,70 €
AIRE D'ACCUEIL CAMPING-CAR	5,00 €	5,00 €	5,00 €	5,00 €
MACHINE A LAVER	4,70 €	4,70 €	4,70 €	4,70 €
CAUTION MANCHON	50,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €
CHIEN				1,00 €
<b>Groupe</b>				
Emplacements ( emplacement tente ou barnum, une voiture, deux animateurs maxi)	10,10 €	10,10 €	10,30 €	10,30 €
Animateur supplémentaire	3,60 €	3,60 €	3,70 €	3,70 €
Enfant	3,00 €	3,00 €	3,10 €	3,10 €
Electricité	2,80 €	2,80 €	2,90 €	2,90 €
<b>CAMPING LONGUE DUREE</b>				
Emplacements longue durée	Saison 2017	2018	2019	2020
	Saison juin à Sept.	Saison juin à Sept.	Saison juin à Sept.	Saison juin à Sept.
Forfait au mois - Emplacement simple ( 1 caravane)- Comprend: 1 caravane, 1 emplacement, 1 ou 2 personnes, 1 voiture	162,70 €	162,70 €	164,40 €	164,40 €
Personne supplémentaire :	54,60 €	54,60 €	55,20 €	55,20 €
<b>TARIFS des charges</b> Les charges sont indexées sur la consommation des kwatt/h calculées à partir du 1er Kw/h				
Par kw att/heure	0,18 €	0,18 €	0,18 €	0,20 €

*Il est proposé de faire payer les camping caristes dès la 1<sup>ère</sup> nuit.*

## CAMPING de VILLIERS-CHARLEMAGNE; proposition tarifs 2020

CAMPING VILLIERS CHARLEMAGNE				
	2019		2020	
	Juillet/Août	Hors saison	Juillet/Août	Hors saison
Forfait emplacement + 1 adulte	11,90 €	9,00 €	12,00 €	9,10 €
Pers. Supp (+12 ans)	6,60 €	4,90 €	6,70 €	5,00 €
Pers. Supp (-12 ans)	4,10 €	2,40 €	4,20 €	2,50 €
Camping-car nuitée parking accueil	5,00 €	5,00 €	5,00 €	5,00 €
Camping-car nuitée camping	10,00 €	10,00 €	10,00 €	10,00 €
Garage mort	0,00 €	3,80 €	0,00 €	3,90 €
<b>Tente Amazone</b>				
La nuitée	55,00 €	40,00 €	55,00 €	40,00 €
Le week-end	105,00 €	75,00 €	105,00 €	75,00 €
La nuit supp (à partir de la 3 <sup>ème</sup> nuit)	48,00 €	30,00 €	48,00 €	30,00 €
La semaine	275,00 €	185,00 €	275,00 €	185,00 €
Caution état des lieux	155,00 €		155,00 €	
Caution ménage	60,00 €		60,00 €	
<b>Tente Bivouac</b>				
Forfait une personne	18,60 €	18,60 €	18,70 €	18,70 €
Personne supplémentaire	4,20 €	4,20 €	4,30 €	4,30 €
Location de draps	7,50 €		8,00 €	
<b>Emplacement longue durée</b>				
Forfait au mois ( 1 caravane) du 01/10 au 31/03 - Comprend: 1 caravane, 1 emplacement 1 ou 2 personnes, 1 voiture	0,00 €	160,20 €	0,00 €	161,00 €
Charges en sus				
Forfait au mois ( caravane supplémentaire) du 01/10 au 31/03 - Comprend : 1 caravane, 1ou 2 personnes.		107,20 €		108,00 €
Charges en sus				
<b>TARIFS des charges</b> Les charges sont indexées sur la consommation des kwatt/h				
Par kwatt/heure		0,18 €		0,20 €
Electricité - tourisme longue durée > à 15 jours (à partir du 5kw/h /jour)		0,18 €		0,20 €

*En 2018, une augmentation des tarifs de 1 % avait été appliquée.*

*Il n'a pas été appliqué d'augmentation en 2019.*

## Hébergements; proposition tarifs 2020

TARIFS HEBERGEMENT	2019 +0%				TARIFS HEBERGEMENT	2020			
	Arquenay / Le Bignon CHALETS	La Chesnaie CHALETS	MOBIL HOMES	BOUERE CHALETS		Arquenay / Le Bignon CHALETS	La Chesnaie CHALETS	MOBIL HOMES	BOUERE CHALETS
<b>Semaine du Samedi 16h au Samedi 10h</b>					<b>5-6-7 nuits</b>				
Très haute saison :	357,00 €	408,00 €	444,00 €	433,00 €	Très haute saison :	357,00 €	408,00 €	444,00 €	433,00 €
Haute saison :	357,00 €	381,00 €	408,00 €	433,00 €	Haute saison :	357,00 €	381,00 €	408,00 €	400,00 €
Moyenne saison : Vacances février, vacances pâques, Avril, Mai, juin - septembre, Vacances Toussaint	225,00 €	245,00 €	268,00 €	299,00 €	Moyenne saison : Vacances février, vacances pâques, Avril, Mai, juin - septembre, Vacances Toussaint	225,00 €	245,00 €	268,00 €	299,00 €
Basse saison : (janvier février mars avril (hors vacances scol.))	168,00 €	177,00 €	212,00 €	222,00 €	Basse saison : (janvier février mars avril (hors vacances scol.))	168,00 €	177,00 €	212,00 €	222,00 €
<b>Mini - Semaine du Lundi 18h au vendredi 10h (4 nuits)</b>					<b>3 et 4 nuits</b>				
Haute saison :	219,00 €	273,00 €	297,00 €	288,00 €	Très haute saison :	219,00 €	297,00 €	334,00 €	340,00 €
Moyenne saison	170,00 €	197,00 €	232,00 €	216,00 €	Haute saison	219,00 €	273,00 €	297,00 €	288,00 €
Basse saison	165,00 €	167,00 €	200,00 €	193,00 €	Moyenne saison	170,00 €	197,00 €	232,00 €	216,00 €
<b>Week-end du vendredi 15h au dimanche 16h</b>					Basse saison	165,00 €	167,00 €	200,00 €	193,00 €
Très haute saison :	155,00 €	192,00 €	208,00 €	192,00 €	<b>2 nuits</b>				
Haute saison	155,00 €	192,00 €	208,00 €	192,00 €	Très haute saison :	155,00 €	192,00 €	208,00 €	192,00 €
Moyenne saison	125,00 €	147,00 €	155,00 €	142,00 €	Haute saison	155,00 €	192,00 €	208,00 €	192,00 €
Basse saison	117,00 €	119,00 €	140,00 €	130,00 €	Moyenne saison	125,00 €	147,00 €	155,00 €	147,00 €
<b>Nuitée simple Week end</b>					Basse saison	117,00 €	119,00 €	140,00 €	130,00 €
Très haute saison :	92,00 €	107,00 €	124,00 €	107,00 €	<b>1 nuit</b>				
Haute saison	92,00 €	107,00 €	124,00 €	107,00 €	Très haute saison :	92,00 €	107,00 €	124,00 €	107,00 €
Moyenne saison	77,00 €	86,00 €	98,00 €	86,00 €	Haute saison	92,00 €	107,00 €	124,00 €	107,00 €
Basse saison	77,00 €	78,00 €	98,00 €	78,00 €	Moyenne saison	77,00 €	86,00 €	98,00 €	86,00 €
<b>Mois (Location longue durée)</b>					Basse saison	77,00 €	78,00 €	98,00 €	78,00 €
Toute l'année - Charges non comprises	558,00 €	657,00 €	657,00 €	657,00 €	<b>Nuitée supplémentaire</b>				
					Très haute saison :	51,00 €	56,00 €	64,00 €	62,00 €
					Haute saison	51,00 €	56,00 €	64,00 €	62,00 €
					Moyenne saison	32,00 €	35,00 €	38,00 €	43,00 €
					Basse saison	24,00 €	25,00 €	30,00 €	32,00 €
					<b>Mois (Location longue durée)</b>				
					Toute l'année - Charges non comprises	550,00 €	657,00 €	657,00 €	657,00 €

Il est proposé d'ajuster quelques tarifs sans appliquer une augmentation générale.

## Hébergements; proposition tarifs 2020

TARIFS Frais Annexes sur tous les sites	2019	2020
location de draps 1 ou 2 personnes	7,50 €	8,00 €
Forfait ménage	51,00 €	51,00 €
Animaux (Chien-chat) /jour	3,00 €	3,00 €
<b>TARIFS Frais Annexes sur VVNJ Bouère</b>		
Location de salle	75,00 €	80,00 €
Forfait chauffage (150kwatt/heure)	25,00 €	30,00 €
<b>TARIFS des charges de chauffage sur tous les sites</b>		
Les charges de chauffage sont indexées sur la consommation des kwatt/h		
Par kwatt/heure	0,18 €	0,20 €
Location touristique (<1mois) : Basse saison- à partir du 9ème kwatt/heure		
Location longue durée (≥ à 1 mois) : dès le premier Kw/h		
<b>Montant des cautions</b>		
Caution ménage	60,00 €	60,00 €
Caution CHALETS - Mobil Homes Location touristique (<1mois)	165,00 €	165,00 €
Caution CHALETS - Mobil Homes Location longue durée (≥ à 1 mois)	940,00 €	940,00 €

Il est proposé d'augmenter quelques tarifs annexes

Les membres de la commission ont validé les différents tarifs proposés

## Point 3 : Dossiers divers

### Multigolf

Didier Gendron informe les membres de la commission que le bureau de l'association Multigolf de Meslay a demandé un RDV pour préparer l'organisation du championnat d'Europe de SwinGolf (Europacup) en Août 2020 sur le site de la base de La Chesnaie.

Quelques améliorations du parcours sont souhaitées comme la taille de gros arbres, l'amélioration de 3 green, la plantation de 3 arbres, la mise en place d'un « ombrage » sur la terrasse... L'isolation du club house et l'amélioration de l'éclairage ont également été évoquées.

Ces différentes demandes sont en cours d'étude par le service technique.



- Didier Gendron précise que la commission a été invitée à se rendre sur le site du village vacances de Bouère ce mardi en soirée, afin d'étudier les besoins en termes de rénovation du site. Les membres présents proposent de privilégier la rénovation des cuisines et des salles d'eau et de supprimer les cheminées. Une option pour la mise en place de volets électriques/solaires pourra être prévue également. Une consultation pourra être lancée dans ce sens avec la contrainte de ne mobiliser que 2 chalets maximum ensemble pour permettre les locations, et notamment celles déjà en engagées. Un crédit complémentaire aux 50 000€ déjà inscrits sur 2019, sera nécessaire sur l'exercice 2020. Une proposition de reportage du territoire et sa mise en valeur au travers des chemins de randonnées a été faite par Europresse, pour figurer dans le magazine de randonnées « BALADES » qui est consacré à la randonnée en France. L'offre comprend 9 pages de communication (6 pages de reportage -2 pages fiches rando- 1 page de publicité) pour la somme de 1 960 € HT avec l'accueil sur 3 jours d'un journaliste (hébergement + frais de restauration à notre charge). Les membres de la commission ont émis un avis favorable à cette proposition.
- Bernard Boizard souligne l'intérêt de rénovation d l'ensemble des chalets sur un temps relativement court à envisager sur deux exercices budgétaires.

### **AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :**

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité ;**

- **Prend acte des différents commentaires formulés par les membres de la commission tourisme sur les différents sites.**
- **Valide la rénovation des chalets du VVNJ comme proposé ainsi que la parution et la mise en valeur du territoire dans le magazine « Balades ». La date de parution restant à définir.**
- **Valide le principe du besoin d'un renouveau de la signalétique sur tous les sites et autorise le Président ou le Vice-président à signer les devis correspondants.**
- **Valide les tarifs 2020 comme proposés.**
- **Autorise le Président à lancer les consultations nécessaires et à signer les marchés**
- **Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents aux présents dossiers.**

## **Dossier N°5 – Affaires financières**

Rapporteur ; le Président Bernard Boizard

### **I– BUDGET annexe DECHETS admissions en non-valeur**

La Trésorerie de Meslay propose le dossier d'admissions en non-valeur suivants au budget annexe DECHETS :

<b>BUDGET DECHET - ADMISSIONS EN NON VALEUR 2019</b>			
<b>n° liste ou réf pièce</b>	<b>Compte</b>	<b>montant TTC</b>	<b>montant HT</b>
<b>3563780531</b>	<b>6541</b>	4262.04€	3874.58€
<b>TOTAL</b>		<b>4262.04 €</b>	<b>3874.58 €</b>

**II– BUDGET annexe Eau régie effacement de dettes**

La Trésorerie de Meslay propose les dossiers d’effacements de dettes suivants au budget annexe EAU REGIE :

BUDGET EAU REGIE - EFFACEMENT DE DETTES 2019			
n° liste ou réf pièce	Compte	montant TTC	montant HT
3483240231	6542	93.27€	88.41€
T710223170031/2014 T710222290031/2015	6542	130.40€	123.60€
T710065820031/2013 T710065970031/2014 T710064140031/2014	6542	349.77€	331.54€
T710064060031/2017 T710059570031/2017	6542	340.06€	322.33€
T710064940031/2011 T710064830031/2010	6542	431.67€	409.17€
<b>TOTAL</b>		<b>1 345.17€</b>	<b>1 275.05€</b>

**III – BUDGET ZA BALLEE – DM N°1**

La division parcellaire avant aménagement du terrain LEVARD n’a pas été pris en compte dans le calcul des amortissements 2019.  
A ce titre il convient de prévoir les crédits manquants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Article	Libellé	Recettes	Dépenses
6811	Dotations aux amortissements		53.00€
<b>Total de la décision modificative n° 1/19</b>		<b>0 €</b>	<b>53.00 €</b>
<b>Pour mémoire Budget Primitif 2019</b>		<b>29 235.79€</b>	<b>2 690.00€</b>
<b>Pour mémoire décision modificative n°</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>29 235.79€</b>	<b>2 743.00€</b>

SECTION D’INVESTISSEMENT			
Article	Libellé	Recettes	Dépenses
2315-14	Travaux aménagement zone Levrard		53,00€
28158	Amortissements autres réseaux	53.00€	
<b>Total de la décision modificative n°1/19</b>		<b>53.00€</b>	<b>53.00€</b>
<b>Pour mémoire Budget Primitif 2019</b>		<b>18 327.20€</b>	<b>18 327.20€</b>
<b>Pour mémoire décision modificative n°</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL SECTION D’INVESTISSEMENT</b>		<b>18 380.20€</b>	<b>18 380.20€</b>

**IV – BUDGET EAU REGIE – DM N°2**



Les résultats sont les suivants :

- Déficit de fonctionnement de 12 491.42€
- Excédent d'investissement de 13 928.56€

Les soldes des comptes sont les suivants :

1068C : 14 238.13€

119D : 12 491.42€

193D : 309.57€

515D : 1 437.14€

Les résultats seront intégrés à travers la DM numéro 5 ci-dessous.

## VI – BUDGET PRINCIPAL – DM N°5

Il convient d'intégrer les résultats du SIVOS transférés à la communauté de communes du Pays Meslay Gréz. De plus au titre de l'aide Emploi d'avenir la CCPMG a encaissé un trop perçu de 6 750.16€ concernant les exercices 2017 2018 et 2019, nous sommes redevables de cette somme envers l'Agence de Services et Paiement des Pays de la Loire.

Il convient de prévoir les crédits manquants soit 5 600.00€.

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Article	Libellé	Recettes	Dépenses
673	Titres annulés sur les exercices antérieurs		5 600.00€
'022	Dépenses imprévues de fonctionnement		18 091.42€
002	Résultat de fonctionnement	-12 491.42€	
<b>Total de la décision modificative n° 5/19</b>		<b>-12 491.42 €</b>	<b>-12 491.42 €</b>
<b>Pour mémoire Budget Primitif 2019</b>		<b>7 544 683.91€</b>	<b>7 544 683.91€</b>
<b>Pour mémoire décision modificative n°1, 2, 3 et 4</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>7 532 192.49€</b>	<b>7 532 192.49€</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Article	Libellé	Recettes	Dépenses
020	Dépenses imprévues		13 928.56€
001	Résultat d'investissement	13 928.56€	
<b>Total de la décision modificative n°5/19</b>		<b>13 928.56€</b>	<b>13 928.56€</b>
<b>Pour mémoire Budget Primitif 2019</b>		<b>6 001 391.87€</b>	<b>6 001 130.87€</b>
<b>Pour mémoire décision modificative n°1, 2, 3 et 4</b>		<b>465 942.64 €</b>	<b>465 942.64 €</b>
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>6 481 263.07€</b>	<b>6 481 002.07€</b>

## VII – BUDGET EAU DSP – DM N°1

L'enveloppe prévue au budget annexe eau DSP pour les travaux de renouvellement de réseau La Briquetterie à Saint Brice n'est pas suffisante.

Il paraît nécessaire d'augmenter l'opération 314 de 27 000€ en dépenses et de 7 955€ en recettes.

A ce titre il convient de prévoir les crédits manquants :

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>Article</b>	<b>Libellé</b>	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>
2315-314	Travaux La Briquetterie à St Brice		27 000,00€
1313-314	Subvention départementale	7 955.00€	
2315-316	Travaux Divers travaux de réhabilitation		-19 045.00€
<b>Total de la décision modificative n°1/19</b>		<b>7 955.00€</b>	<b>7 955.00€</b>
<b>Pour mémoire Budget Primitif 2019</b>		<b>688 978.80€</b>	<b>688 978.80€</b>
<b>Pour mémoire décision modificative n°</b>		<b>0.00€</b>	<b>0.00€</b>
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>696 933.80€</b>	<b>696 933.80€</b>

### AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

- Valide les dossiers d'admissions en non-valeur au budget annexe DECHETS tels que présentés ci -dessus.
- Valide les dossiers d'effacement de dettes au budget annexe EAU REGIE tels que présentés ci -dessus
- Valide la décision modificative n°1 du budget annexe ZA BALLEE telle présentée ci -dessus,
- Valide la décision modificative n°2 du budget annexe EAU REGIE telle présentée ci -dessus,
- Valide la reprise des résultats de fonctionnement de d'investissement au budget PRINCIPAL suite à la dissolution du SIVOS
- Valide la décision modificative n°5 du budget PRINCIPAL telle présentée ci -dessus,
- Valide la décision modificative n°1 du budget annexe EAU DSP telle présentée ci -dessus,
- Autorise le Président à signer tous les documents inhérents au présent dossier

**Fin de la séance à 21h31**

**Procès-Verbal du conseil communautaire du 1<sup>er</sup> octobre 2019  
Signature par voie délibérative**

<b>Communes</b>	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Emargement</b>
ARQUENAY	Langlois	Gustave	
BAZOUGERS	Rapin	Yveline	
BAZOUGERS	Ferran	David	
BEAUMONT PIED DE BŒUF	Gangnat	Pascal	
BOUERE	Chauveau	Jacky	
BOUERE	Avallart	Pierre	
BOUERE	Mahieu	Céline	
CHEMERE LE ROI	Landelle	Jean-Luc	
LE BIGNON DU MAINE	Bellay	Jean-Louis	
LE BURET	Catillon	Didier	
MAISONCELLE DU MAINE	Gendron	Didier	
MESLAY DU MAINE	Poulain	Jean-Marc	
MESLAY DU MAINE	Gautier	Huguette	
MESLAY DU MAINE	Bordier	Pierre	
MESLAY DU MAINE	Taunais	Maryse	
MESLAY DU MAINE	Boulay	Christian	
MESLAY DU MAINE	Brault	Jacques	
MESLAY DU MAINE	Jardin	Elisabeth	
RUILLE FROID FONDS	Helbert	Marie-Claude	
SAINT BRICE	Boisseau	André	
ST DENIS DU MAINE	Boizard	Bernard	
ST LOUP DU DORAT	Bréhin	Jean-Claude	
VAL DU MAINE	Cottereau	Michel	
VAL DU MAINE	Ricordeau-Maillet	Martine	
VAL DU MAINE	Lefloch	Michel	
VILLIERS CHARLEMAGNE	Sabin	Jacques	
VILLIERS CHARLEMAGNE	Buchot	André	